

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V250 Vœu relatif à la situation de Mila

Le Conseil de Paris,

Considérant que Mila, âgée de 18 ans, est harcelée, insultée et menacée de mort depuis 2 ans pour s'être librement exprimée sur les réseaux sociaux, sans contrevenir à aucune loi.

Considérant que Mila qui a reçu plus de 100 000 messages de menaces et d'insultes vit telle une prisonnière sous protection policière ;

Considérant que Mila est victime quotidiennement d'insultes lesbophobes – et misogynes ;

Considérant que cette situation a bouleversé sa vie et celle de ses proches, régulièrement pris à partie et menacés ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris aux valeurs de la République, et en premier lieu à la liberté d'expression.

Considérant que la liberté d'expression est définie par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dispose que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » ;

Considérant que La liberté d'expression est aussi définie et protégée par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, elle constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique. La CNCDH est fondamentalement préoccupée par la sauvegarde,

et au besoin par l'extension, de l'espace public de libre discussion qui est consubstantiel à la démocratie et à l'État de droit ;

Considérant que Le Conseil constitutionnel a réaffirmé en 1994 que la liberté d'expression était une " liberté fondamentale d'autant plus précieuse que son existence est une des garanties essentielles du respect des autres droits et libertés."

Considérant l'engagement de la municipalité de lutter contre les violences sous toutes leurs formes, et notamment celles subies dans le cadre de cyber-harcèlement : qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, qu'elles soient commises par des adultes ou des enfants ;

Sur proposition des élus du groupe Indépendants et Progressistes, au nom de l'exécutif:

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre les violences sous toutes leurs formes, et notamment celles subies dans le cadre de cyber-harcèlement, et apporte comme à l'ensemble des victimes de tels faits, son soutien unanime à Mila face au déferlement de violence dont elle est victime
- La Ville de paris rappelle son attachement indéfectible à la liberté d'expression.